

DOSSIER INSCRIPTION/MUTATION/RENOUVELLEMENT ADULTE SAISON 2026-2027 COMPETITION- LOISIRS – HANDIFT - DIRIGEANT

Civilité M. ☐ Me ☐ Melle ☐

NOM (ou nom de jeune fille) Prénom :

NOM de mariage

Date de naissance/...../..... Ville de Naissance : Dépt. Naissance :

Nationalité : Taille (cm) : Latéralité (Droitier/Gaucher/Ambidextre) :

Adresse : N° Rue

Code Postal Ville :

Téléphone domicile ***

Portable ***

Email ***

Signature Adhérent :

COTISATION SAISON 2026-2027

	Cotisation inscription au club	Je fais un don au club (66% du montant déductible des impôts) Si possible par un paiement séparé du montant de la cotisation
19 ans et plus, né(e) en 2008 et avant	240 €	€ ☐
Loisirs	195 €	€ ☐
Handfit	205 €	€ ☐
Dirigeant	Gratuit	€ ☐

- J'autorise les dirigeants du club à me prendre en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur les réseaux sociaux et le site internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
 - J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'USP.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la fédération française de handball.

Signature

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe
Ou le transmettre par courrier en Juillet-Aout à

Mr CHRISTIAEN Jean-Luc
12 rue des 4 chênes
91120 PALAISEAU

OU

Mme SCHMITT Julie
3 Rue des Bonomées
91160 SAULX LES CHARTREUX

Ce dossier doit comprendre **obligatoirement** : (tout dossier incomplet sera refusé)

- ☞ Le présent document rempli et signé
- ☞ Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport **EN COMPETITION** postérieur au 1 Juin 2026 Pour une **création de licence**
- ☞ L'attestation QUESTIONNAIRE DE SANTE datée et signée en cas d'un renouvellement de licence à la condition d'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé et que le précédent certificat médical date de moins de 3 ans (sinon fournir un nouveau certificat médical)
- ☞ 1 photo d'identité en cas de création de licence
- ☞ Une photocopie d'un document officiel d'état civil (si CNI fournir recto ET verso)
- ☞ La cotisation annuelle : chèque à l'ordre de l'US Palaiseau handball (Possibilité de donner plusieurs chèques à l'inscription) ou Virement (demander le RIB du club), Coupons Sport ANCV ou Chèques vacances ANCV ou Espèces. Les membres d'une même famille bénéficieront d'une réduction de 20€ à partir du deuxième adhérent.

US PALAISEAU HANDBALL COMMUNAUTE WHATSAPP

Pour la saison prochaine, le bureau du club souhaite renforcer la communauté USP Handball.

Parce que l'USP, ce n'est pas seulement s'entraîner la semaine et jouer le week-end, nous souhaitons mettre en place un groupe WhatsApp qui permettrait aux modérateurs de faire passer vos annonces, demandes et besoins ainsi que ceux du club.

Seuls les modérateurs pourront poster sur le groupe, vous ne serez donc pas envahis de notifications.

Je souhaite faire partie du groupe WhatsApp USP Handball OUI NON

Nom Prénom :

.....

Numéro de téléphone :

.....



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

2026 - 2027

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour ☐ **M.** ☐ **Mme.**

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

**et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive du handball
en compétition ou en loisir.**

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien

Obligatoire



ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

POUR LE RENOUELEMENT DE MA LICENCE HANDBALL

(ne concerne que les licenciés majeurs 2026-2027)

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, j'atteste avoir rempli le Questionnaire de santé QS-SPORT et m'engage à remettre la présente attestation



J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire

dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence



J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire

dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical datant de moins de 6 mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le site Internet de la fédération).

NOM et Prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 -
94048 Créteil Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72.
F. +33 (0)1 56 70 73 00.

ffhandball@ffhandball.net
www.ffhandball.fr



Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.	OUI	NON
Durant les douze derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 -
94048 Créteil Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72.
F. +33 (0)1 56 70 73 00.

ffhandball@ffhandball.net
www.ffhandball.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Voté à l'assemblée générale ordinaire de la section Handball de l'USP du 20/06/04

Article 1

Ce règlement n'est qu'un règlement interne à notre section, il ne remet en aucun cas en cause les statuts de l'Union Sportive de Palaiseau.

Assemblée Générale.

Article 2

L'assemblée générale a lieu sur convocation du bureau (ou s'il y a lieu, par au moins 1/5 des membres actifs).

Article 3

Est électeur tout membre actif de la section depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations. Pour les moins de 16 ans, l'électeur est le tuteur légal.

Article 4

Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres actifs présents. Pour la validité des délibérations, la présence de 1/5 des membres actifs de la section est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, une 2^{ème} assemblée générale aura lieu où les délibérations seront valables quel que soit le nombre de membres actifs présents.

Article 5

A chaque assemblée générale, 1/3 du Bureau de la section sera sortant et rééligible.

Article 6

Le Bureau se limite à 9 membres actifs. Toute autre bonne volonté peut s'intégrer aux commissions existantes.

Article 7

Tout membre actif pourra solliciter sa participation à une réunion de bureau de la section par courrier adressé au Président pour lui faire part de réflexions, questions ou suggestions....

Cotisations.

Article 8

Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de tout ou partie de la cotisation. Le Bureau reste ouvert à l'étude de paiement en plusieurs fois pour les personnes le nécessitant et venant en faire expressément la demande à un des membres du Bureau.

Article 9

Les frais de dossier de mutation des -18 ans et des seniors sont pris en charge par le club.

Article 10

Les licences de dirigeant sont payées par la section.

Article 11

La licence d'arbitre est payée par la section et pour l'officiant non joueur, les frais de cotisation à la FFHB sont également pris en charge. Pour tout arbitre, une tenue réglementaire comprenant un short et un maillot est offerte pour une durée minimum de trois ans.

Article 12

Les membres d'une même famille, vivant sous le même toit, bénéficieront d'une réduction à partir du deuxième adhérent dont le montant est fixé chaque année par le Bureau.

Formation.

Article 13

Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payé par la section s'engage à en faire bénéficier celle-ci le temps d'amortissement du coût de la formation.

Amendes.

Article 14

Toute amende étant due à une négligence ou à des débordements d'entraîneur ou de joueur sera aux frais de celui-ci.

<http://www.palaiseau-handball.com>